



(11)

EP 2 510 841 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

17.10.2012 Bulletin 2012/42

(51) Int Cl.:

A47G 9/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12305354.8**

(22) Date de dépôt: **27.03.2012**

(84) Etats contractants désignés:

**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

Etats d'extension désignés:

BA ME

(30) Priorité: **14.04.2011 FR 1101178**

(71) Demandeur: **Hacot-Colombier
59116 Houplines (FR)**

(72) Inventeur: **Pecqueur, Nicolas François-xavier
59130 Lambersart (FR)**

(74) Mandataire: **Casalonga, Axel
Casalonga & Associés
8, avenue Percier
75008 Paris (FR)**

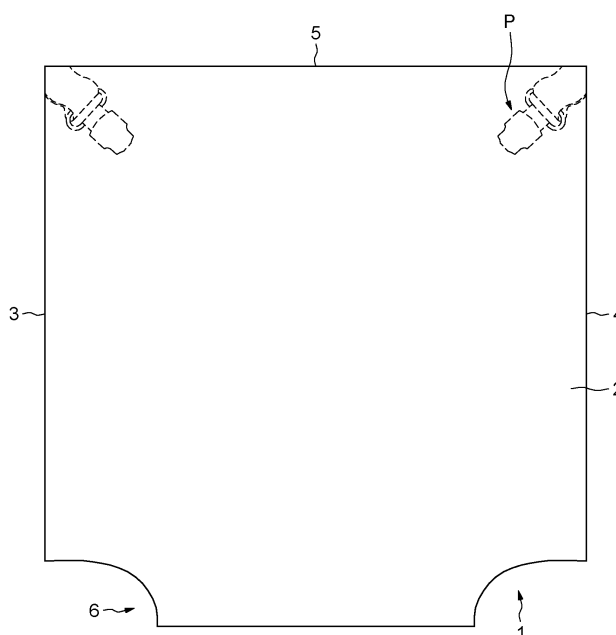
(54) **Housse de protection de couette**

(57) Cette housse de protection de couette comprend un premier pan (2) destiné à recouvrir une première face de la couette, un deuxième pan destiné à recouvrir une deuxième face de la couette, un premier bord latéral (5) fermé, qui relie les premier et deuxième pans et qui

forme un fond, et un deuxième bord opposé ouvert pour le passage de la couette.

Elle comporte au moins une pince (P) prévue dans la zone de fond de la housse et apte à retenir la couette dans la housse.

FIG.1



EP 2 510 841 A1

Description

[0001] La présente invention concerne une housse de protection de couette.

[0002] Comme on le sait, les housses de couette servent à préserver la propreté des couettes. En outre, par leur aspect extérieur, elles permettent de modifier l'aspect esthétique du couchage. Enfin, elles peuvent être réalisées dans une qualité de coton permettant de procurer une sensation de confort à l'utilisateur.

[0003] De telles housses de protection ont généralement une forme parallélépipédique et forment une enveloppe délimitant intérieurement un volume dans lequel vient se loger la couette.

[0004] La mise en place de la couette dans la housse peut être une opération relativement difficile à mettre en oeuvre puisqu'il s'agit de faire correspondre les coins de la couette avec ceux de la housse et positionner la couette à plat en prenant soin de maintenir la couette en position.

[0005] Il arrive souvent qu'à l'usage la couette tende à glisser dans la housse de sorte que les coins de la couette ne correspondent plus aux coins de la housse. Dans ce cas, le couchage devient inesthétique et moins confortable à l'usage.

[0006] Pour pallier cet inconvénient, il a été proposé de doter la housse de couette et la couette de moyens de maintien complémentaires, réalisés par exemple sous la forme de boutons pression ou de boucles et crochets, permettant de garantir le positionnement correct de la couette dans la housse.

[0007] On pourra à cet égard se référer aux documents EP-A-0 857 445 et WO 03/065853 qui décrivent divers agencements de tels moyens de maintien.

[0008] Les housses de couette décrites dans ces documents présentent toutefois des inconvénients majeurs, notamment relatifs au fait qu'elles impliquent une modification des couettes et qu'elles ne peuvent être utilisées avec des couettes conventionnelles.

[0009] Le but de l'invention est donc de pallier cet inconvénient et de proposer une housse de protection de couette comprenant un premier pan destiné à recouvrir une première face de la couette, un deuxième pan destiné à recouvrir une deuxième face de la couette, un premier bord latéral fermé qui relie les premier et deuxième pans et qui forme un fond et un deuxième bord opposé ouvert pour le passage de la couette.

[0010] Cette housse de couette comporte en outre, selon une caractéristique générale, au moins une pince prévue dans la zone de fond de la housse apte à retenir la couette dans la housse.

[0011] Grâce à l'utilisation d'une pince dans la zone fond de la housse, on obtient un maintien efficace de la couette dans sa housse. En outre, il est possible de maintenir tout type de couette conventionnelle.

[0012] Selon une autre caractéristique de l'invention, les moyens de maintien sont prévus sur deux coins mutuellement opposés du fond de la couette.

[0013] Les moyens de maintien peuvent en outre être prévus en partie médiane du bord de fond de la housse.

[0014] La housse peut en outre comporter des pinces aptes à retenir la couette dans la housse au voisinage du bord opposé ouvert.

[0015] Par exemple, la pince est raccordée à la couette par un ruban cousu.

[0016] Par exemple, le ruban est cousu avec une couture d'assemblage des premier et deuxième pans.

[0017] D'autres buts, caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description suivante, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif, et faite en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique d'une housse de couette conforme à l'invention ; et
- la figure 2 est une vue de détail d'une pince prévue dans la zone de fond de la housse.

Sur la figure 1, on a représenté une housse de couette conforme à l'invention, désignée par la référence numérique générale 1.

Comme on le voit sur cette figure, cette housse 1 constitue une enveloppe destinée à recouvrir la couette dans son intégralité. Elle est réalisée à partir de deux pièces de tissu globalement rectangulaires et comporte ainsi un premier pan 2 destiné à recouvrir une première face de la couette et à constituer une face supérieure de la housse, et un deuxième pan (non visible sur la figure 1), destiné à recouvrir une face opposée de la couette et à constituer la face inférieure de la couette destinée à s'étendre contre un matelas.

Comme on le voit, chaque pan comporte deux bords longitudinaux 3 et 4 et deux bords latéraux 5 et 6.

Par exemple, les deux pans de la housse sont cousus par les deux bords latéraux 3 et 4 et par l'un des bords latéraux, en l'espèce le bord référencé 5, l'autre bord 6, qui forme ici un rabat destiné à être bordé sous le matelas, étant ouvert pour permettre l'insertion de la couette dans la housse.

En effet, à l'usage, la couette est introduite par le bord ouvert 6 et est positionnée dans la housse 1 de telle sorte que ses coins coïncident avec les coins de la housse et de telle sorte que la couette puisse être aplatie dans la housse dans cette position.

Dans le but de maintenir la couette en position dans la housse, celle-ci est dotée, dans sa zone de fond formée par le bord latéral 5 fermé, de plusieurs pinces, visibles en pointillés sur la figure 1, qui viennent en prise avec la couette.

Par exemple, la couette peut être pourvue de deux pinces prévues aux deux coins mutuellement opposés du fond de la housse, c'est-à-dire dans la zone de jonction entre le bord latéral de fond 5 et les bords longitudinaux 3 et 4. On pourra également prévoir une ou plusieurs pinces le long de ce bord de fond 5 en plus des pinces prévues au niveau des coins, ou en remplacement de celles-ci. Bien entendu, on pourrait en outre, en com-

plément, prévoir des pinces supplémentaires à chaque coin du bord latéral 6, voire dans une zone de la housse située au voisinage de ce bord et décalée par rapport au rabat, pour améliorer le maintien de la couette dans la housse.

5

[0025] En se référant à la figure 2, de telles pinces sont, par exemple, constituées par des pinces de type « crocodile » et comportent deux mâchoires articulées sollicitées par exemple à l'état ouvert par un ressort et pouvant être maintenues à l'état fermé par une languette L mobile entre deux positions stables constituant l'une, une position de libération des mâchoires et l'autre une position de fermeture des mâchoires en prise avec la couette C.

10

[0026] Les pinces P sont reliées à la housse de couette 1 par une bande B de tissu, de préférence cousue avec la couture du bord latéral 5 et/ou des bords longitudinaux 3 et 4.

15

[0027] Grâce à cet agencement, les pinces peuvent être utilisées pour maintenir efficacement la couette en position dans la housse de couette sans risque de glissement de la couette dans sa housse.

20

Revendications

25

1. Housse de protection de couette comprenant un premier pan (2) destiné à recouvrir une première face de la couette, un deuxième pan destiné à recouvrir une deuxième face de la couette, un premier bord latéral (5) fermé, qui relie les premier et deuxième pans et qui forme un fond, et un deuxième bord opposé ouvert pour le passage de la couette, **caractérisée en ce qu'elle** comporte au moins une pince (P) prévue dans la zone de fond de la housse, apte à retenir la couette dans la housse et raccordée à la couette par un ruban cousu .
2. Housse de protection de couette selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les pinces sont prévues dans deux coins mutuellement opposés du fond de la couette.
3. Housse de protection de couette selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisée en ce que** les pinces sont prévues en partie médiane du bord de fond de la housse.
4. Housse de protection de couette selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce qu'elle** comporte en outre des pinces aptes à retenir la couette dans la housse au voisinage du bord opposé ouvert.
5. Housse de protection de couette selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** le ruban est cousu avec la couture du bord latéral de fond de la housse de couette.

30

35

40

45

50

55

FIG.1

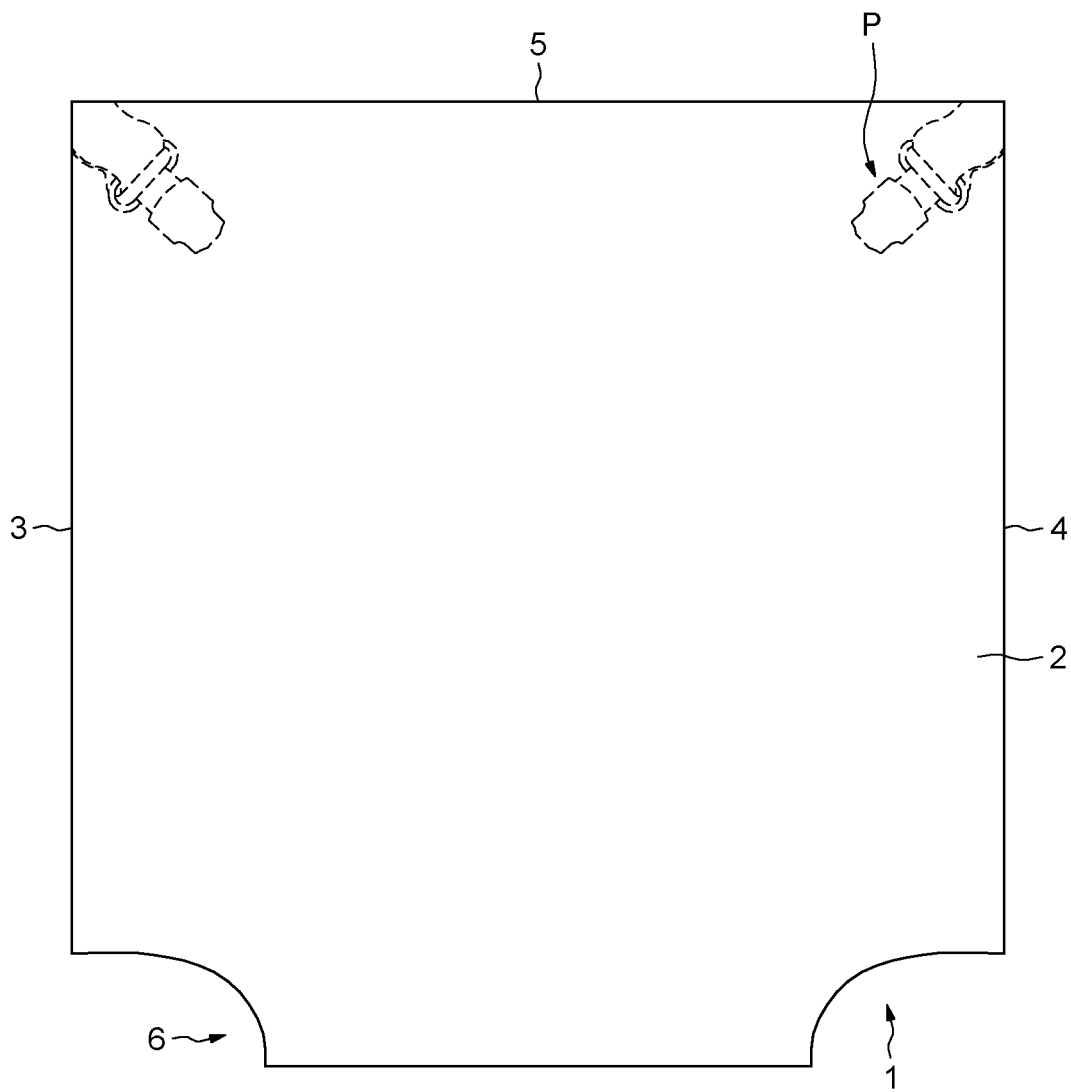
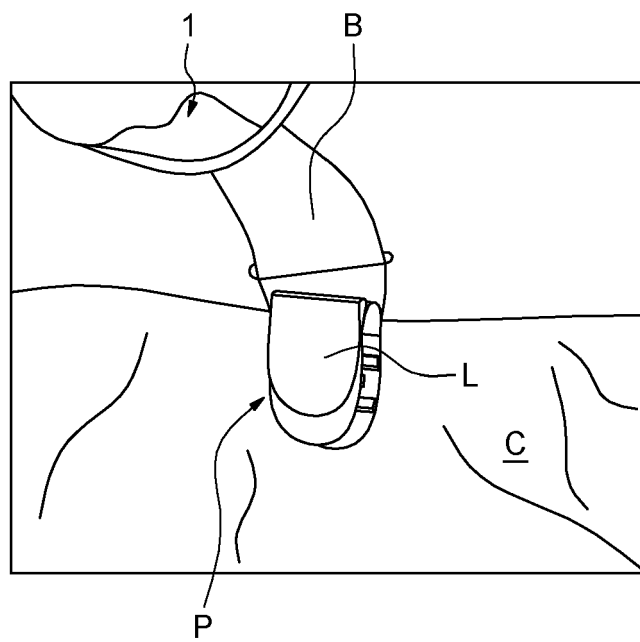


FIG.2





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 12 30 5354

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	JP H02 134060 U (-) 7 novembre 1990 (1990-11-07) * figures 1,2 *	1,2,4	INV. A47G9/02
Y	US 2 505 027 A (ABRAHAM BELSKY) 25 avril 1950 (1950-04-25) * colonne 1, ligne 1-2,47-52 - colonne 2, ligne 12-22; figures 1-3 *	1-5	
Y	BE 874 541 A2 (MANTA NV) 3 septembre 1979 (1979-09-03) * figures 1-4 *	1-5	
Y	WO 03/065853 A1 (BULLEN ROGER [AU]) 14 août 2003 (2003-08-14) * page 2, ligne 15-17 - page 3, ligne 1-14,28-30,; figure 2 *	1-5	
A	FR 2 916 334 A3 (VINCENZO ZUCCHI SPA [IT]) 28 novembre 2008 (2008-11-28) * page 5, ligne 1-6,23-25 - page 6, ligne 1-6,14-23; revendications 1-2; figures 1,6-9 *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A47G
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 27 juin 2012	Examineur Longo dit Operti, T
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 30 5354

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-06-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP H02134060	U	07-11-1990	-----	
US 2505027	A	25-04-1950	AUCUN	
BE 874541	A2	03-09-1979	AUCUN	
WO 03065853	A1	14-08-2003	AU 2003202617 A1	02-09-2003
			WO 03065853 A1	14-08-2003
FR 2916334	A3	28-11-2008	ES 1068806 U	16-12-2008
			FR 2916334 A3	28-11-2008

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 0857445 A [0007]
- WO 03065853 A [0007]